

Le quinze décembre deux mille vingt-deux, vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre POURVU, Maire.

Etaient présents : Alexandre POURVU, Jean-Pierre VILLECHANOUX, Michel LAUMONIER, Sophie AH-YONE, Catherine NOEL, Céline Le TROQUER, Thierry PLANQUE, Michel DESLANDES.

Excusés : Rénaud MEYER, Théophile MERLIERE, Matthieu DELPORTE.

Date de convocation : le 08 décembre 2022.

Secrétaire de séance : Sophie AH-YONE.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

#### **I. Prévision de travaux 2023**

Monsieur le maire informe que le dépôt des dossiers éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ainsi qu'aux aides départementales doit être fait pour le 06 janvier 2023 au plus tard. Considérant le délai relativement court pour pouvoir monter des dossiers, notamment en matière de défense incendie où le remplacement de la chaudière de la mairie par une pompe à chaleur, il propose donc de ne pas réaliser en 2023 de travaux aidés par ces fonds.

Le conseil municipal évoque d'autres travaux qui doivent être réalisés, notamment sur l'église (ravalement, entretiens intérieur ...) ou sur la mairie (remplacement des fenêtres en bois de l'étage, ballon d'eau chaude...), Monsieur le maire informe qu'il est possible d'obtenir des subventions pour les travaux de l'église et le remplacement des fenêtres de la mairie, mais pas pour le remplacement du ballon d'eau chaude. Concernant l'église il est décidé de rencontrer des professionnels afin de bénéficier de leurs conseils en matière de restauration d'art. Monsieur le maire informe qu'il a un rendez-vous prévu prochainement avec des élus de l'INSE, il en profitera pour interroger ceux qui ont, dans leur commune, réalisé des travaux sur leur église.

#### **II. Point sur la fibre**

A ce jour toute la commune est fibrée, seule la rue de l'Avre n'est pas finalisée.

#### **III. Questions diverses**

1. Lors de la dernière séance il avait été décidé d'envoyer un courrier en recommandé aux propriétaires du bois situé entre la RN12 et la rue du Fond du Val, celui-ci nécessitant d'être élagué. Ce courrier a été envoyé, il est revenu avec l'indication « inconnu à l'adresse indiquée ». Il est décidé un engagement des personnes ayant déjà participé à l'abattage des arbres pour l'implantation de la citerne-bâche à la Haut Brigaut. L'élagage de ce bord est une opération de sécurisation de la voirie lorsque les véhicules se croisent.
2. Alexandre POURVU informe qu'il a reçu un courrier de SNCF Réseau concernant le pont du Moulin, situé sur le chemin du Moulin surplombant la ligne SNCF ; depuis 2015 des échanges ont eu lieu, SNCF Réseau demandant à la commune, qui est propriétaire de cet ouvrage, de procéder à sa démolition ou de procéder à sa réfection. Lors du précédent mandat la commune avait demandé que SNCF réseau procède à la démolition du pont et à la mise en place d'une passerelle piéton à ses frais. Cette demande avait été refusée. Il est aujourd'hui décidé de demander un rendez-vous sur site afin de faire le point sur l'état réel du pont.

## Tour de table

- Sophie AH-YONE :
  - Est ennuyée par l'absence d'élagage des arbres de la propriété située en face de chez elle, les coordonnées des propriétaires lui seront transmises afin qu'elle puisse négocier avec eux ;
  - Exprime son mécontentement sur le fait que l'arbre de Noël des enfants n'ai pas lieu de façon conviviale dans la salle communale alors que le repas des Anciens a eu lieu de manière habituelle.
- Thierry PLANQUE signale que route de la Varenne, un fil électrique pend dangereusement : cela sera signalé.
- Céline LE TROQUER transmet une plainte d'habitants de la Haute-Folie concernant des voisins qui laissent leurs poubelles sorties toute la semaine.
- Echange concernant un mail envoyé aux conseillers par Théophile MERLIERE concernant la réorganisation du terrain situé derrière la mairie afin notamment de rendre ce lieu plus attractif pour petits et grands.

Sur le projet, le terrain est ceint d'une haie ce qui peut être une solution pour empêcher l'accès aux gens du voyage.

Le conseil municipal retient dans un premier temps l'idée de plantation d'une haie et dans un deuxième temps la réorganisation des aménagements. Monsieur le maire va se renseigner s'il est possible d'être subventionné pour ces plantations, auquel cas celles-ci n'auraient pas lieu avant l'automne afin de permettre un bon enracinement et éviter une dépense en eau trop importante pour qu'elles ne meurent pas.
- Jean-Pierre VILLECHANOUX :
  - Informe qu'il a été interpellé par un administré au sujet du chemin du Télégraphe qui est de moins en moins praticable par rapport au manque d'élagage des bois le bordant ;
  - En sa qualité de Président de l'association COBRA, revient sur les travaux réalisés par la commune sur le court de tennis : en 2021, avant les travaux, les cotisations des adhérents s'élevaient à 200 €, en 2022 suite aux travaux, les cotisations se sont élevées à 2760 €. On peut donc constater un nouvel intérêt des sportifs à la pratique du tennis sur un terrain en bon état.

Comme convenu COBRA a reversé à la commune une partie des cotisations, à savoir la somme de 1 300 €

Séance levée à 23 h 00